



# Assemblée générale des actionnaires

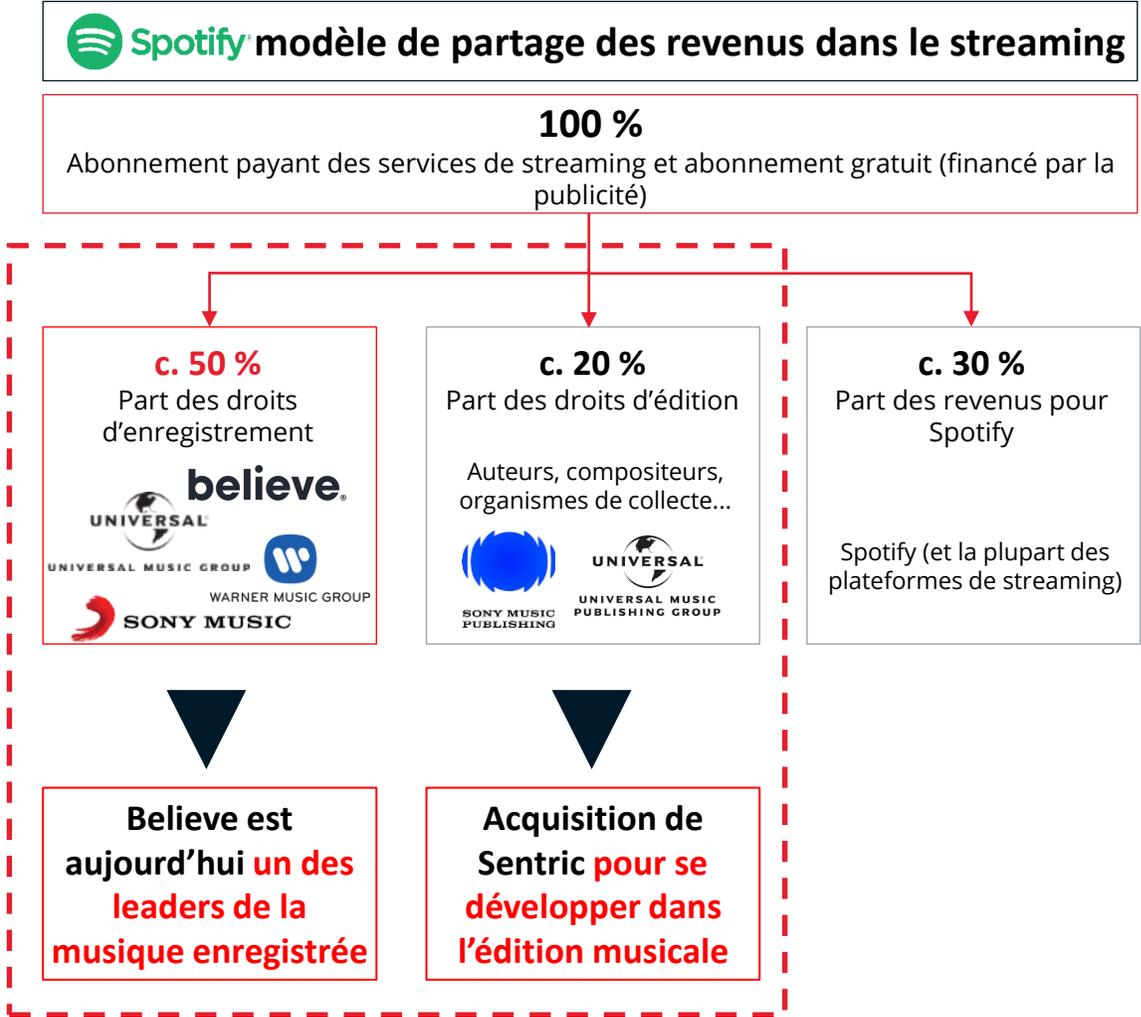
16 JUIN 2023

**believe.**

# Présentation du Groupe et faits marquants 2022

Présenté par **Denis Ladegaillerie**,  
*Fondateur et Président Directeur  
Général*

# Believe, un des leaders mondiaux de la musique enregistrée. Un nouvel entrant dans l'édition musicale.



# Un Groupe positionné au cœur de la transformation numérique de l'industrie musicale

**+1,3M d'ARTISTES**  
servis dans  
**50 TERRITOIRES**



**believe**<sup>®</sup>

Connecter les  
artistes et  
labels avec les  
plateformes de  
streaming

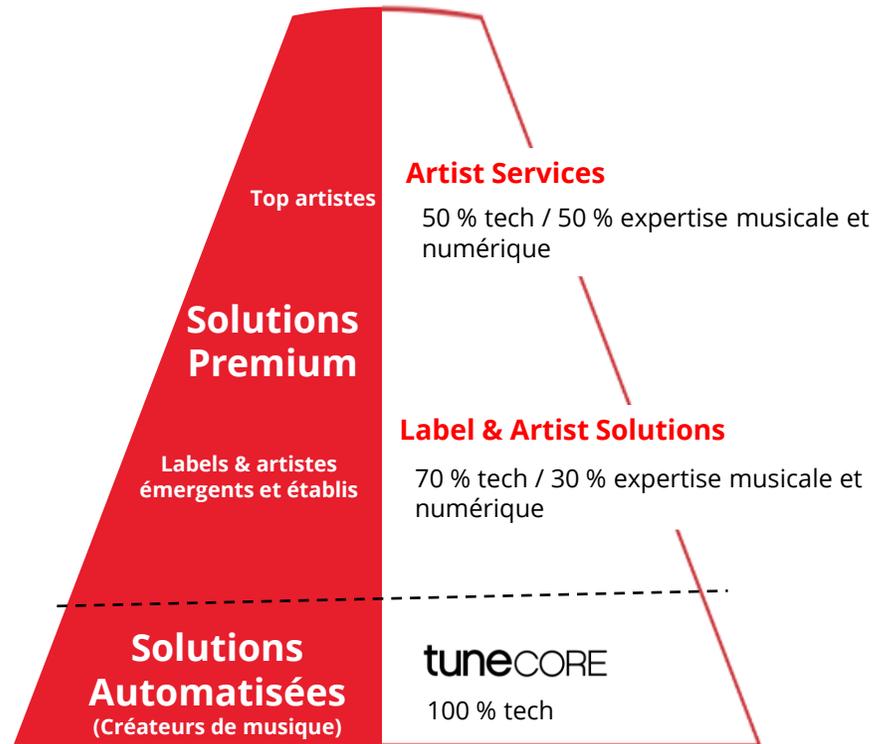
**+150 Digital Music Partners  
& Digital Social Media**



**Believe perçoit un % des ventes générées sur les plateformes de streaming**

# Un positionnement unique. Une plateforme mixant musique, digital et technologie.

Une offre adaptée à l'ensemble des artistes digitaux à chaque étape de leur développement...



... avec la plus haute qualité de service grâce à un mix de technologie et d'expertise digitale et musique

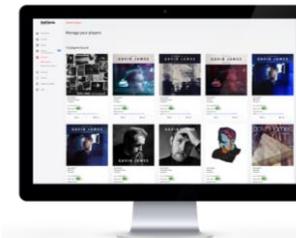


**650**

**Experts en technologies, numérique et en support au sein de la plateforme centrale** développant les meilleures solutions de mise sur le marché & de développement d'audience

**1300+**

**Experts en musique et en numérique déployés au travers de 50 entités locales** s'appuyant sur les outils et infrastructures développés par les équipes de la plateforme centrale



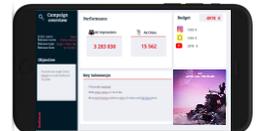
# de followers

# de posts



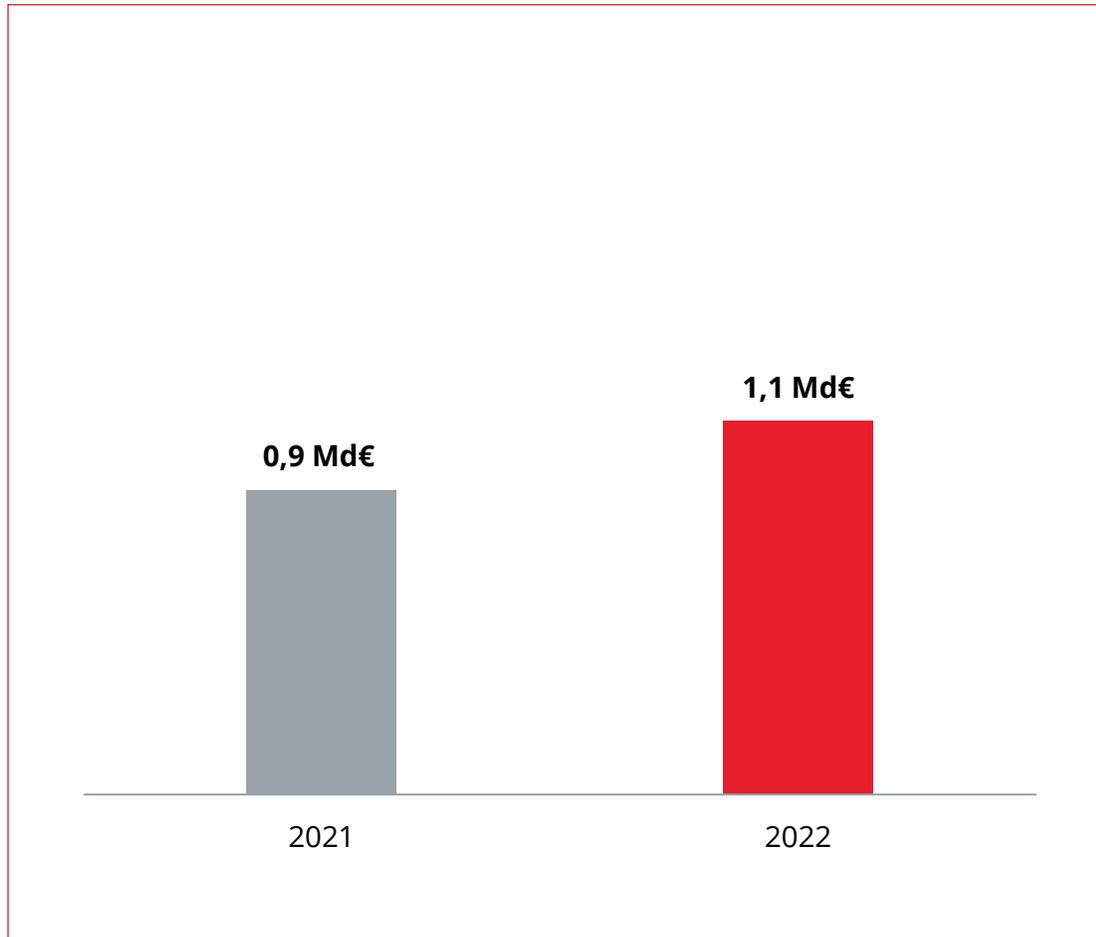
# de vues

# de streams

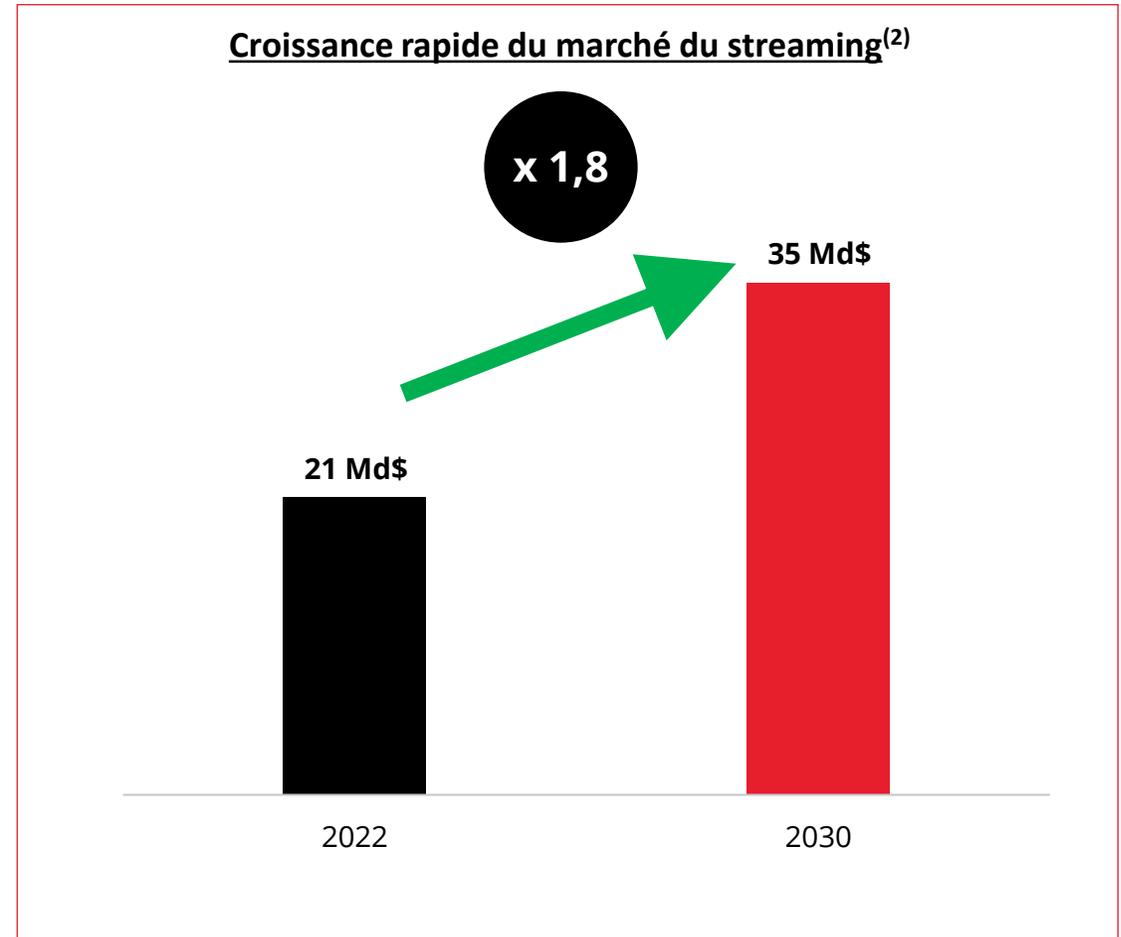


# Un leadership dans la musique enregistrée. Un potentiel de croissance à long terme toujours très significatif

Les Digital Music Sales<sup>(1)</sup> du Groupe ont dépassé 1 Md€, portés par des tendances de marché positives...



... qui vont se poursuivre, garantissant à Believe de fortes perspectives de croissance

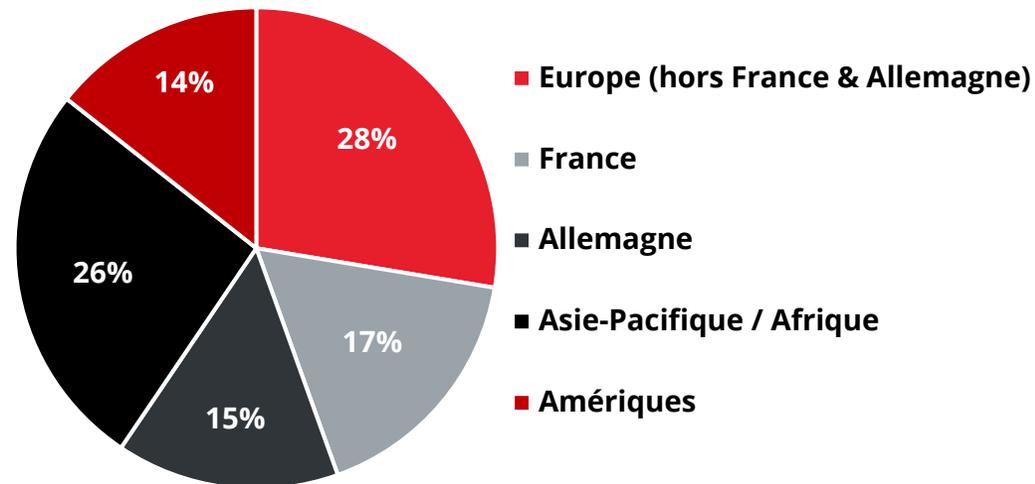


1. Les DMS (Digital Music Sales) sont un indicateur pertinent pour le Groupe : revenus générés par les services de plateformes numériques et les plateformes de médias sociaux avant le paiement des redevances aux artistes et aux labels  
2. Estimations MIDia Research

# Un positionnement géographique équilibré et attractif. Sur des marchés à forte croissance.

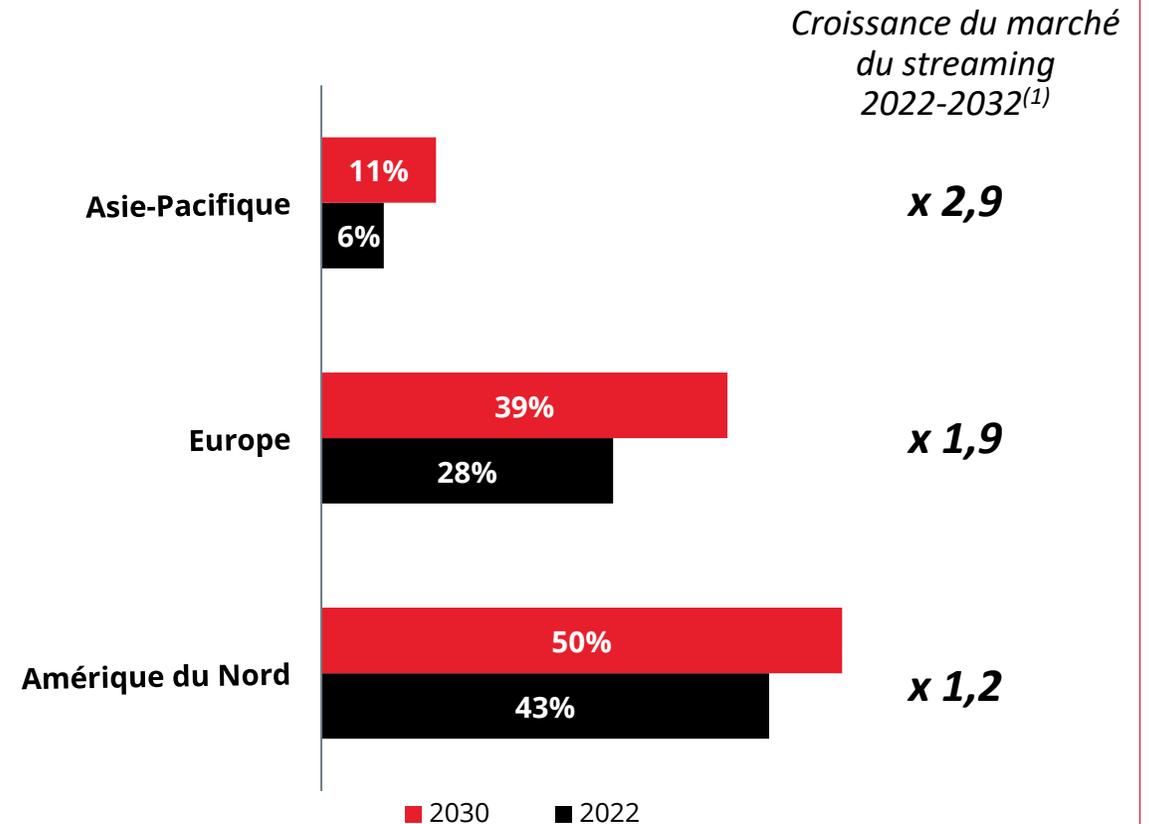
Believe a une présence mondiale, avec un ancrage marqué en Europe et en Asie

Répartition géographique du chiffre d'affaires 2022 de 760 M€



..., ce qui amplifie les perspectives de croissance à long terme du Groupe

Pénétration du streaming payant par régions clés

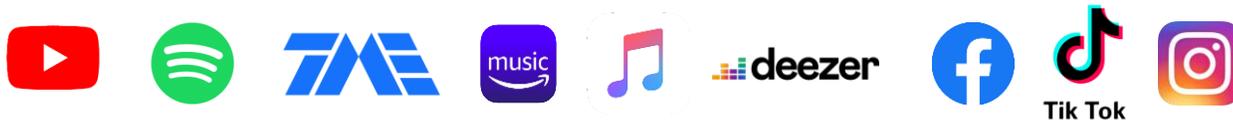


# Des relations privilégiées avec les partenaires numériques, assurant de nouveaux gains de parts marché

Une expertise de premier plan sur les plateformes numériques grâce à l'ADN digital du Groupe...

... se traduisant par une surperformance des artistes et labels et des gains de part de marché

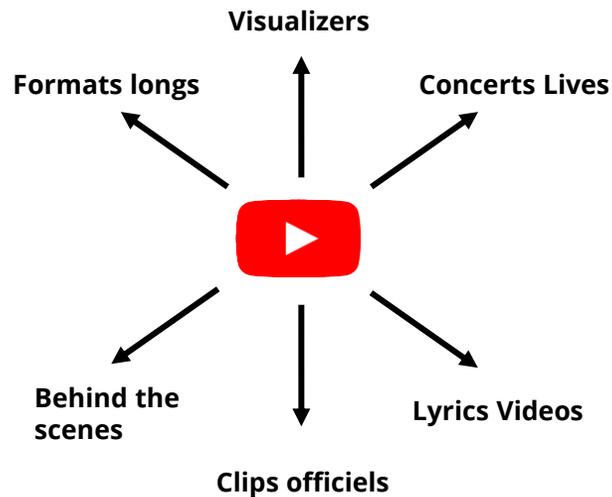
## Des relations privilégiées avec les plateformes numériques



## Exemples de collaborations innovantes

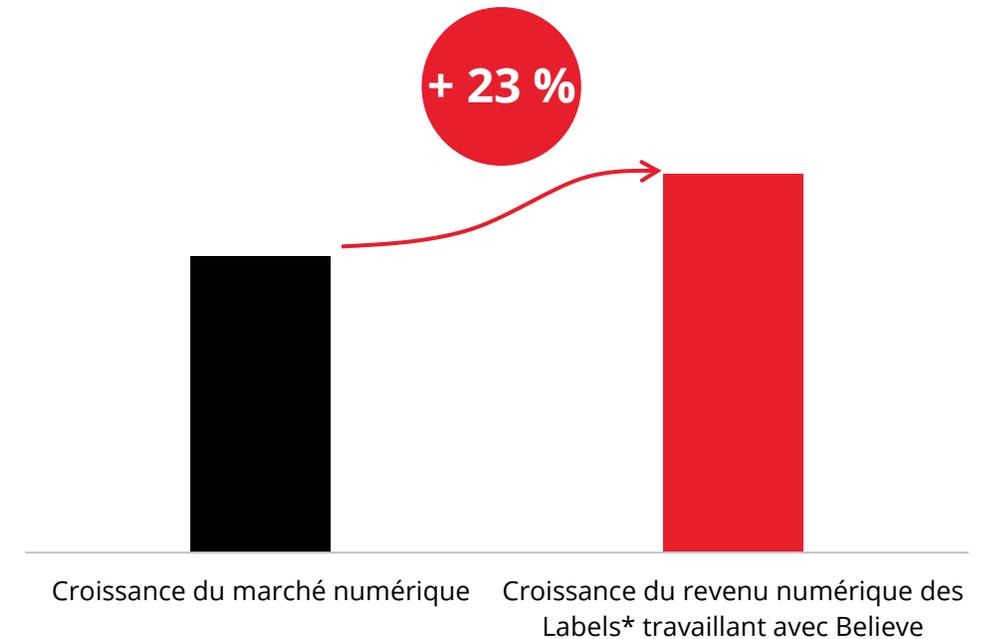
Une expertise vidéo de premier plan pour une optimisation de YouTube

Un développement propriétaire pour une utilisation optimisée de Smart Discovery



Développement d'un algorithme exclusif permettant de tirer profit au maximum de l'offre de promotion Smart Discovery de Spotify

## Performance des labels servis par Believe vs. la croissance du marché en 2022



\*Labels servis par les Solutions Premium de Believe (en excluant les contrats arrivant à échéance en 2021 & 2022)

# Une combinaison gagnante permettant à Believe de devenir le 2<sup>ème</sup> acteur le plus important du répertoire local en France en 2022

## Confirmation de notre position de 2<sup>nd</sup> acteur sur les nouvelles sorties du répertoire local

- 2<sup>nd</sup> plus gros acteur sur le Top 200 des albums en streaming
- 2<sup>nd</sup> sur le Top 200 des catalogues d'albums en streaming
- 2<sup>nd</sup> plus gros acteur sur le Top 200 des singles

Démontrant une capacité unique à développer les artistes à chaque étape de leur carrière dans divers genres musicaux



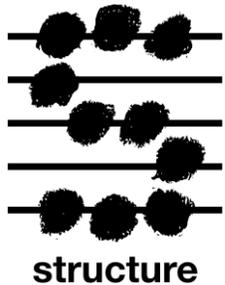
Développer avec succès de nouveaux artistes atteignant le haut des charts

Continuer d'accompagner les top artistes dans leurs positions de leaders

Développer le succès des artistes signés sur les labels partenaires

# Des investissements dans des partenariats avec des producteurs de talent reconnus et dans des services supplémentaires pour accélérer la croissance

Des partenariats clés avec des producteurs reconnus convaincus par la qualité de service de Believe dans le digital



Structure, Pop, France



Madizin, Pop, Allemagne



PANORAMA  
MUSIC

Panorama Music, Bollywood, Inde



Morning Glory, Rap, France

Une acquisition ciblée pour commencer à développer une activité d'édition musicale, complémentaire de l'offre actuelle



« L'acquisition de Sentric est pour Believe une première étape dans le déploiement d'une offre d'édition musicale globale et complète.

La croissance et la transformation numérique du marché des auteurs-compositeurs ouvrent de nombreuses opportunités. » **Denis Ladegaillerie, fondateur et PDG**

# De nouvelles avancées en 2022 en matière de politique RSE, au cœur de la stratégie et du modèle du Groupe



## Construire des relations de confiance

Un engagement fort pour **le partage de valeur avec nos deux cœurs**

- **3 milliards de \$ distribués par TuneCore** depuis sa création
- **2<sup>nd</sup> plan LTI** pour les cadres clés
- **1<sup>er</sup> plan d'actionnariat employé B.shares** au 2<sup>nd</sup> semestre 2022
- **Contrat de partage de plus-value de cession de titres entre le PDG et la Société** au profit des employés

Une **performance CSR de premier plan**, reconnue par les agences de notation



## Développer des talents locaux variés

**Promouvoir activement** la diversité au sein de notre Groupe

- **Promouvoir l'égalité de genre chez Believe**, avec **50 % du Conseil d'administration**, **50 % du comité exécutif** et **43 % des effectifs totaux** représentés par des **femmes** en 2022
- **Stabilité de l'index d'égalité salariale à 99/100 en France**





# Résultats 2022 et du 1er trimestre 2023

*Présentés par **Xavier Dumont**,  
Directeur Général adjoint en charge des  
Finances et de la Stratégie*

# 2022 en bref : une année marquée par la forte croissance du chiffre d'affaires, l'amélioration de la rentabilité et la génération de cash-flow libre positif

## Croissance du Chiffre d'affaires

+ 31,8 % dont une **croissance organique de + 32,2 %** par rapport à 2021

## EBITDA Ajusté: 35 M€

Comparé à 23 M€ en 2021 soit une **croissance de + 49 %** sur l'année

## Marge d'EBITDA Ajusté : 4,6 %

Une **amélioration de 60 points de base** par rapport à 2021

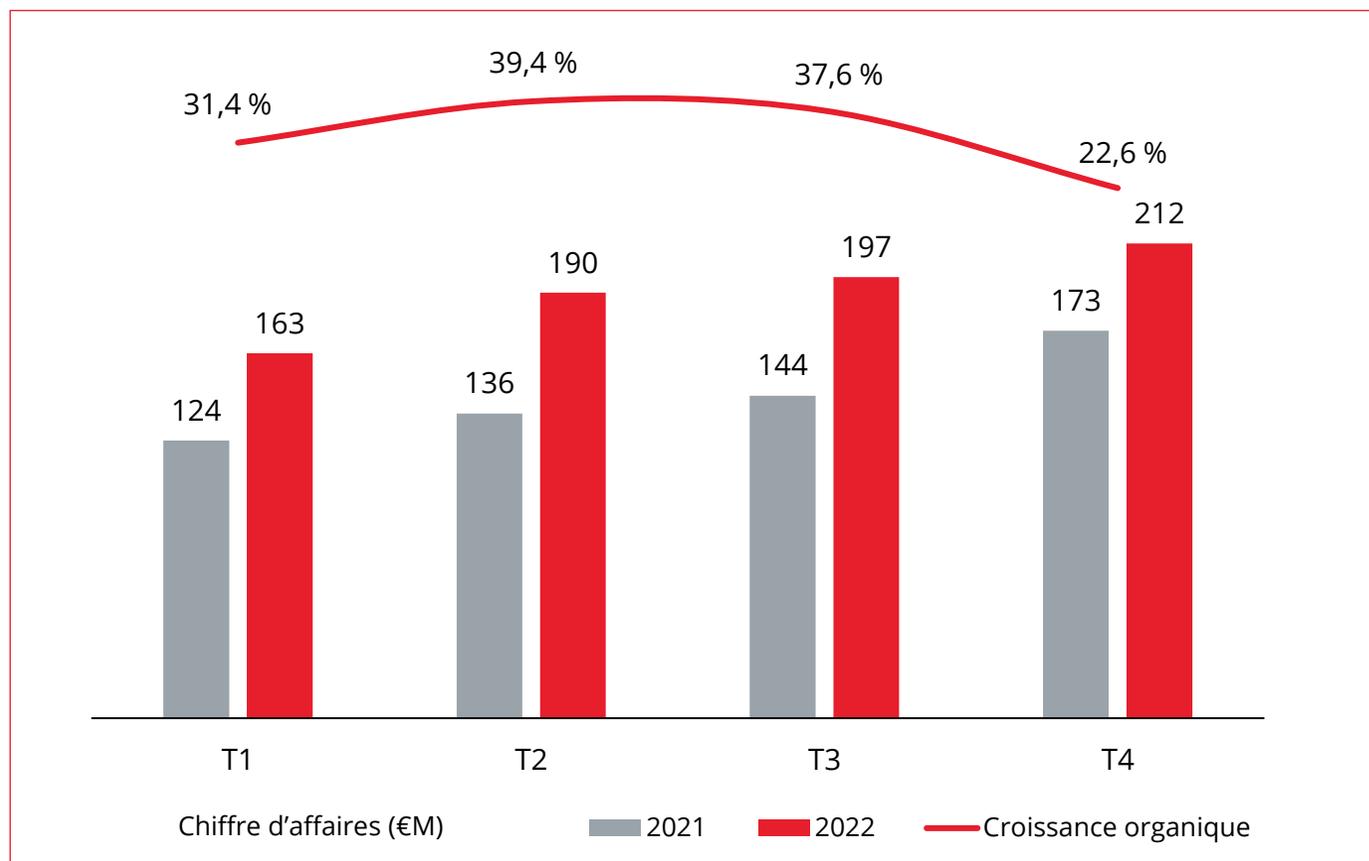
## Cash-Flow Libre Positif : 52M€

Renforçant la capacité d'acquisition du Groupe avec une **trésorerie nette de 303M€** à fin décembre

# 2022, une nouvelle année de croissance en tête du marché

## Croissance du chiffre d'affaires de + 31,8 % en 2022 reflétant:

- Une croissance élevée du marché du streaming payant
- De nouveaux gains de parts de marché dans les marchés clés
- Une baisse de la croissance au T4 suite au ralentissement des activités de streaming financées par la publicité

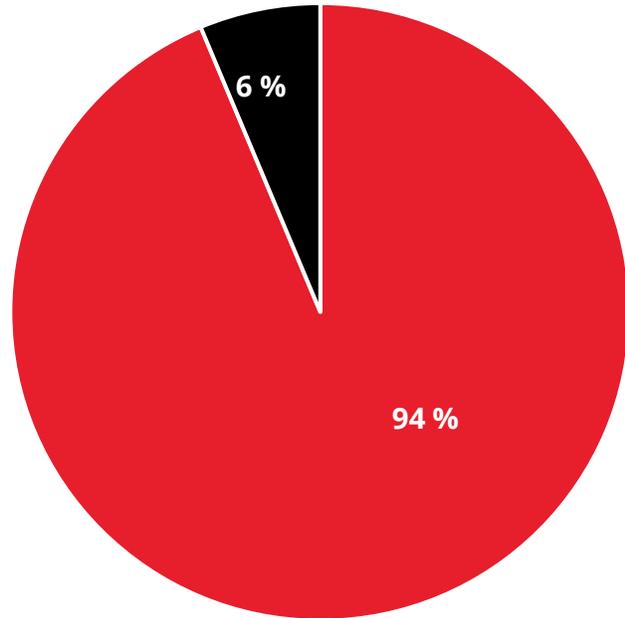


# Une activité en croissance dans chaque segment et à travers toutes les zones géographiques

## Chiffre d'affaires et croissance organique par segment

Solutions Automatisées

+ 27,1 % vs 2021



Solutions Premiums

+ 32,5 % vs 2021

(en millions d'euros)

Croissance annuelle du chiffre d'affaires

Asie-Pacifique / Afrique



+ 53 %

France



+ 34 %

Amériques



+ 31 %

Europe (hors France & Allemagne)



+ 28 %

Allemagne



+ 11 %

■ 2022 ■ 2021

## Amélioration de la rentabilité – en bonne voie pour atteindre l’objectif moyen-terme avec 2 ans d’avance sur le plan établi à l’introduction en bourse

**La marge d’EBITDA Ajusté a augmenté de 60 points de base par rapport à 2021, reflétant :**

- Poursuite des investissements dans la Plateforme Centrale à un rythme moins élevé
- Maintien de la stabilité de la marge d’EBITDA Ajusté par secteur, comprenant des investissements dans de nouvelles équipes à hauteur de 5% du chiffre d’affaires
- **En bonne voie pour atteindre l’objectif moyen-terme avec 2 ans d’avance sur le plan présenté à l’introduction en bourse (Marge d’EBITDA Ajusté Groupe : 5 % à 7 % en 2025)**

En millions d'euros	2021	2022	Variation annuelle
EBITDA Ajusté - Solutions Premium	78	101	
EBITDA Ajusté - Solutions Automatisées	5	7	
<b>EBITDA Ajusté avant coût de la Plateforme Centrale</b>	<b>83</b>	<b>108</b>	<b>29,4 %</b>
<i><b>Marge (en % du chiffre d'affaires)</b></i>	<b>14,4 %</b>	<b>14,2 %</b>	<b>- 20 bps</b>
Coûts EBITDA - Plateforme Centrale	- 60	- 73	<b>22 %</b>
<b>EBITDA Ajusté du Groupe</b>	<b>23</b>	<b>35</b>	
<i><b>Marge (en % du chiffre d'affaires)</b></i>	<b>4,0 %</b>	<b>4,6 %</b>	<b>+ 60 bps</b>

# Cash-Flow Libre positif montrant l'efficacité du modèle financier et supportant les capacités d'acquisition du Groupe

Cash-Flow Libres positifs de 52 millions €, une nette amélioration reflétant :

→ **Variation du fonds de roulement positif** grâce à un moindre impact des avances qu'en 2021

→ **Amélioration de l'EBITDA Ajusté** grâce à la forte croissance organique et à un meilleur amortissement des coûts de la Plateforme Centrale

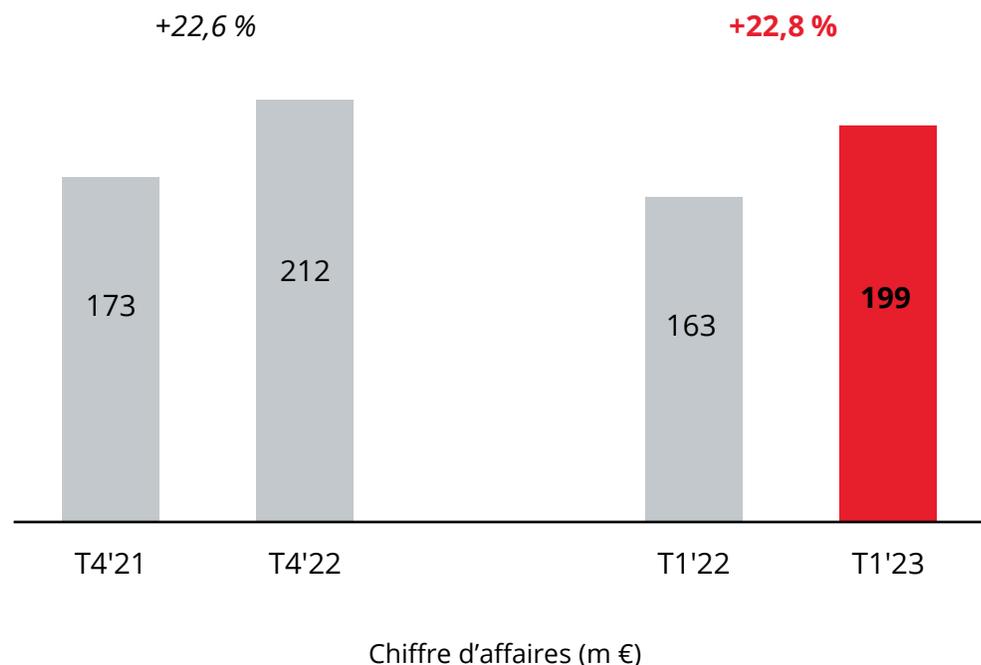
→ **Diminution des investissements** (3,3 % du chiffre d'affaires en 2022 contre 4,6 % en 2021)

	2021	2022
Cash-flow opérationnel avant variation du besoin en fonds de roulement (BFR)	7,8	20,2
<b>Variation nette du fonds de roulement</b>	<b>- 15,5</b>	<b>53,4</b>
<b>Cash-flow opérationnel</b>	<b>- 7,7</b>	<b>73,7</b>
<b>Investissements</b>	<b>- 26,7</b>	<b>- 25,5</b>
Ajustement du BFR lié aux acquisitions	3,6	3,8
<b>Cash-flow libre</b>	<b>- 30,7</b>	<b>52,0</b>

# Tendances 2023 en ligne avec le T4'22, avec une **croissance organique de + 22,8 %**

**Forte croissance organique<sup>(1)</sup> au T1'23, en ligne avec le T4'22,...**

*Croissance organique du CA*

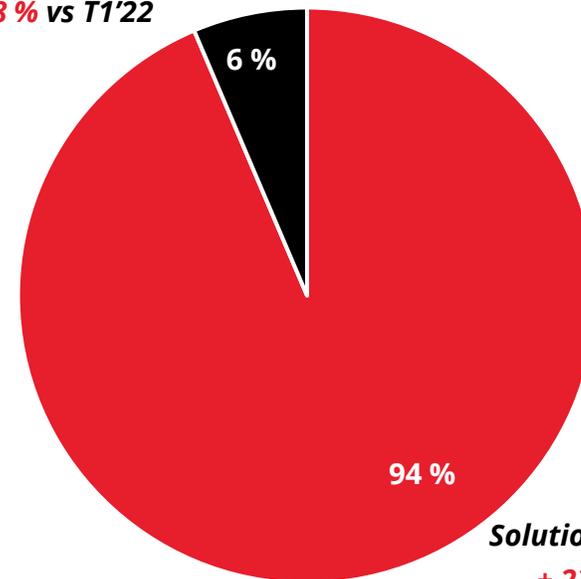


**...portée notamment par la forte croissance des Solutions Premiums et un ralentissement de la croissance des Solutions Automatisées**

*Croissance organique par segment*

**Solutions Automatisées**

**+ 9,8 % vs T1'22**



**Solutions Premiums**

**+ 23,8 % vs T1'22**



# Gouvernance

Présenté par **Orla Noonan**,  
*Administratrice indépendante,*  
*Présidente du Comité des Nominations et des*  
*Rémunérations*

# Composition du Conseil d'administration au jour de la présente Assemblée Générale

## Administrateurs



**Denis Ladegaillerie**  
Président-Directeur Général



**John Doran**  
Administrateur



**Ventech,**  
représenté par  
**Alain Caffi**  
Administrateur

## Administratrices indépendantes



**Anne France Laclide-Drouin**  
Administratrice indépendante



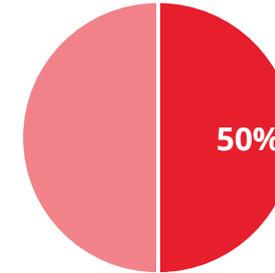
**Orla Noonan**  
Administratrice indépendante



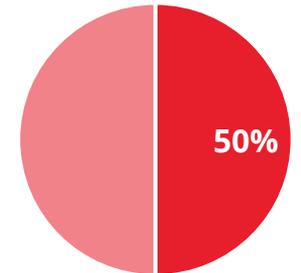
**FSP,**  
représenté par **Cécile Frot-Coutaz**  
Administratrice indépendante

## Taux au sein du conseil (censeur exclu)

**TAUX  
D'INDÉPENDANCE**



**TAUX  
DE FÉMINISATION**



## Censeur

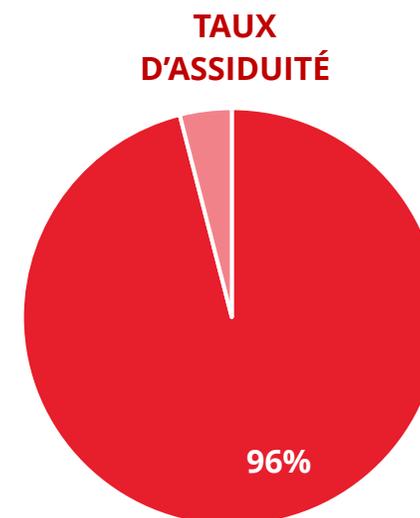


**Siparex,**  
représenté par **Nicolas Rose**  
Censeur

# Activités du Conseil d'administration en 2022

## Principales activités du Conseil d'administration

<b>STRATÉGIE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Stratégie en matière de fusion-acquisition et approbation des opérations</li></ul>
<b>FINANCE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Revue de reportings financiers</li><li>• Examen des états financiers consolidés</li></ul>
<b>CAPITAL</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Approbation d'un contrat de partage de plus-value signé entre la société et le Président-Directeur Général</li><li>• Constatation des augmentations de capital suite aux exercices de BSA et BSPCE</li></ul>
<b>GOVERNANCE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Approbation de la procédure de sélection des futurs administrateurs indépendants</li><li>• Approbation des politiques de diversité du Conseil et de mixité des instances dirigeantes</li><li>• Prise de connaissance de la démission d'un administrateur</li></ul>
<b>RÉMUNÉRATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur Général</li><li>• Approbation d'un programme d'intéressement à long terme</li></ul>
<b>RSE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Revue des indicateurs clés de performance RSE menées en 2022 et du plan d'actions pour 2023</li></ul>

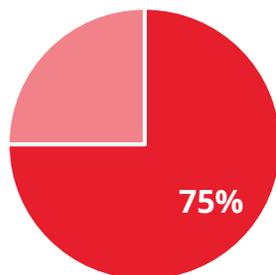


# Composition & activités des comités en 2022

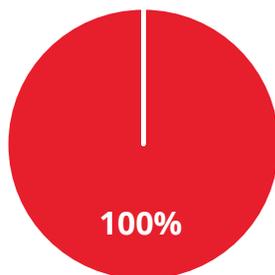
## Comité d'audit

- Anne France Laclide-Drouin, Présidente
- Alain Caffi
- Orla Noonan
- Cécile Frot-Coutaz

TAUX  
D'INDÉPENDANCE



TAUX  
D'ASSIDUITÉ



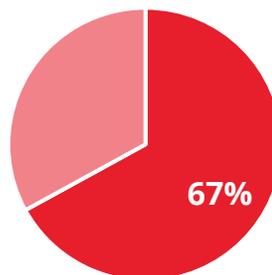
### Principales activités :

- Examen des reportings financiers et des comptes consolidés
- Examen de la cohérence des communiqués de presse de résultats avec les comptes
- Examen des principes comptables de l'exercice 2022
- Etude des risques et du contrôle interne

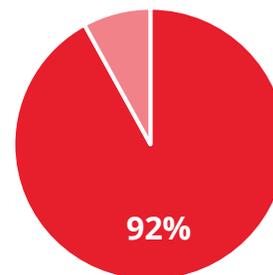
## Comité des Nominations et des Rémunérations

- Orla Noonan, Présidente
- John Doran
- Kathleen O'Riordan

TAUX  
D'INDÉPENDANCE



TAUX  
D'ASSIDUITÉ



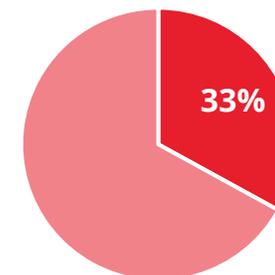
### Principales activités :

- Examen de la rémunération du Président-Directeur Général et des administrateurs indépendants
- Examen d'un plan d'intéressement à long terme
- Revue du rapport sur le gouvernement d'entreprise et say on pay

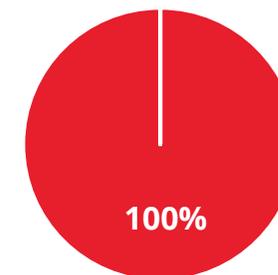
## Comité Responsabilité Sociétale de l'Entreprise

- Kathleen O'Riordan, Présidente
- Alain Caffi
- Denis Ladegaillerie

TAUX  
D'INDÉPENDANCE

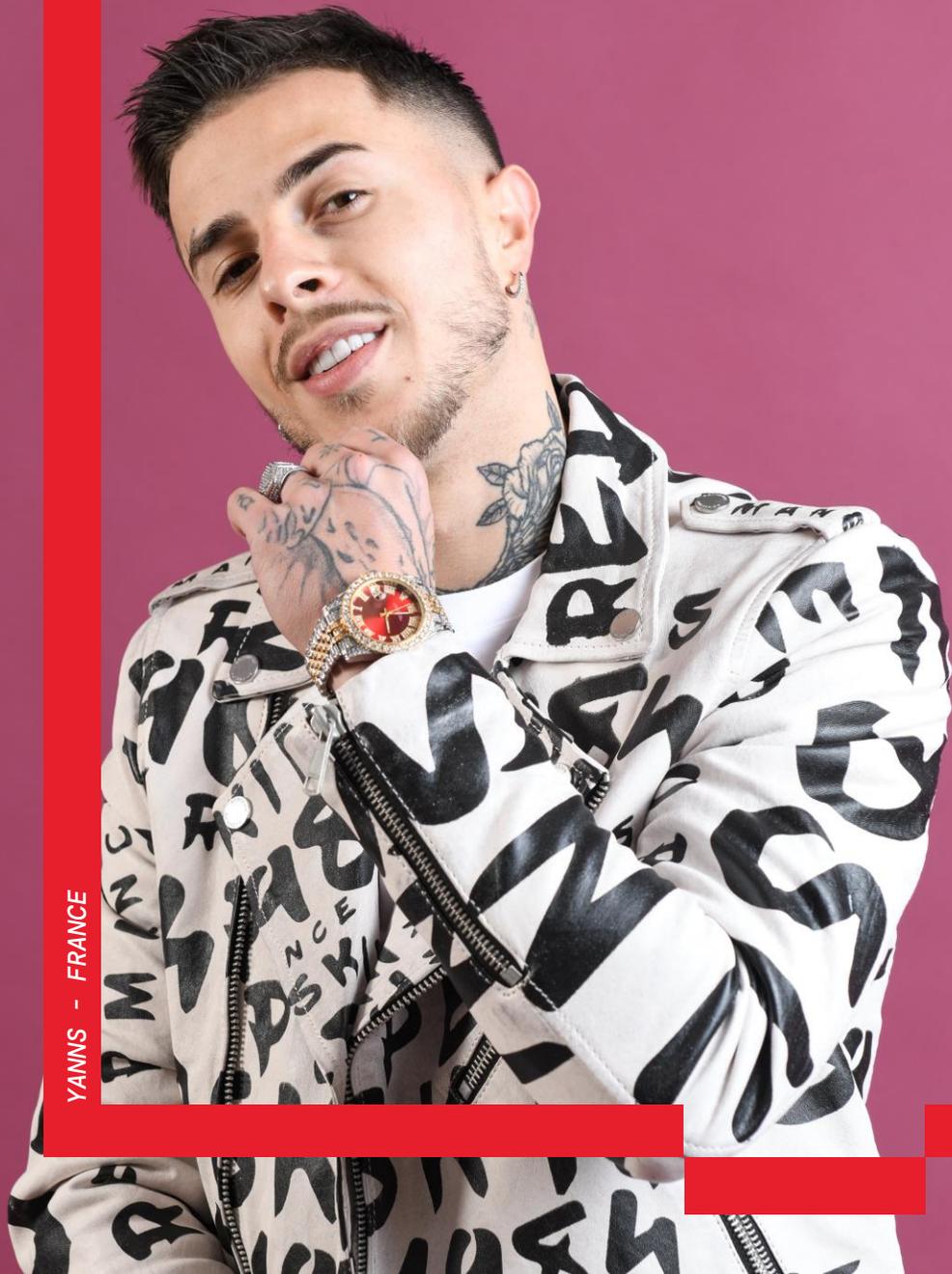


TAUX  
D'ASSIDUITÉ



### Principales activités :

- Revue et approbation de la déclaration de performance extra-financière
- Présentation des objectifs, principales réalisations et priorités en matière de RSE
- Examen des politiques de diversité du Conseil et de mixité des instances dirigeantes



YANNS - FRANCE

# Rémunération

Présenté par **Orla Noonan**,  
*Administratrice indépendante,*  
*Présidente du Comité des Nominations et des*  
*Rémunérations*

# Principes de rémunération des administrateurs

- Seuls les administrateurs et censeurs indépendants perçoivent une rémunération au titre de leur mandat. Le Président du Conseil ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat.
- La rémunération se compose d'une part fixe et d'une part variable prépondérante assise sur la présence effective au Conseil et aux Comités.
- Le Conseil peut allouer occasionnellement des rémunérations exceptionnelles pour des missions temporaires.
- Le montant maximum de l'enveloppe annuelle reste inchangé par rapport à 2022, soit 300 000 €.

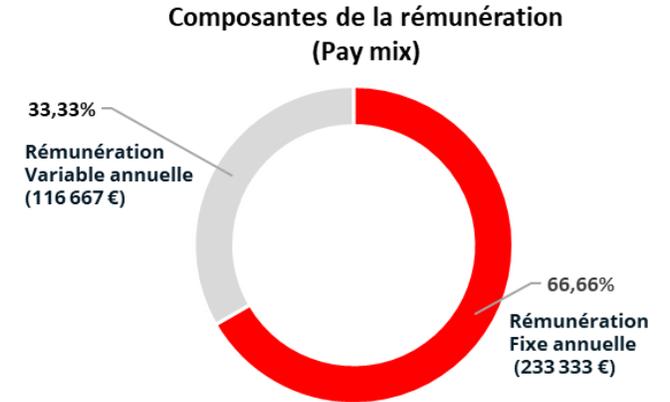
**TABLEAU DES RÉMUNÉRATIONS FIXES ET VARIABLES**

	Rémunération fixe		Rémunération variable maximum		Rémunération totale maximum	
	Président(e)	Membre	Président(e)	Membre	Président(e)	Membre
Conseil d'administration	-	20 000 €	-	25 000 €		45 000 €
Comité d'audit	5 000 €	2 500 €	5 000 €	2 500 €	10 000 €	5 000 €
Comité des Nominations et des Rémunérations	2 500 €	1 250 €	2 500 €	1 250 €	5 000 €	2 500 €
Comité RSE	2 500 €	1 250 €	2 500 €	1 250 €	5 000 €	2 500 €

# Principes de rémunération du Président-Directeur Général



- Le Conseil se réfère au code AFEP-MEDEF pour la détermination et la mise en œuvre de la politique de rémunération du Président-Directeur Général.
- Cette politique de rémunération s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération des dirigeants du Groupe et s'appuie sur 3 piliers principaux :



## Alignement avec la stratégie long-terme

- Actionnaire significatif de la Société avec 12,49 % du capital, le Président-Directeur Général est aligné avec les intérêts long-terme des actionnaires.
- La politique de rémunération est donc exclusivement composée d'une rémunération annuelle en espèce.

## Comparabilité et compétitivité

- La rémunération du Président-Directeur Générale est comparée aux Sociétés cotées au SBF 80.
- La rémunération en espèce est positionnée au minimum du benchmark.

## Equité et cohérence interne

- La rémunération est appréciée en cohérence avec la politique de rémunération générale du Groupe.
- En 2022, la rémunération du Président-Directeur Général représentait x 4,9 la moyenne des rémunérations des salariés.

## Rémunération du Président-Directeur Général en 2022 (vote ex-post)

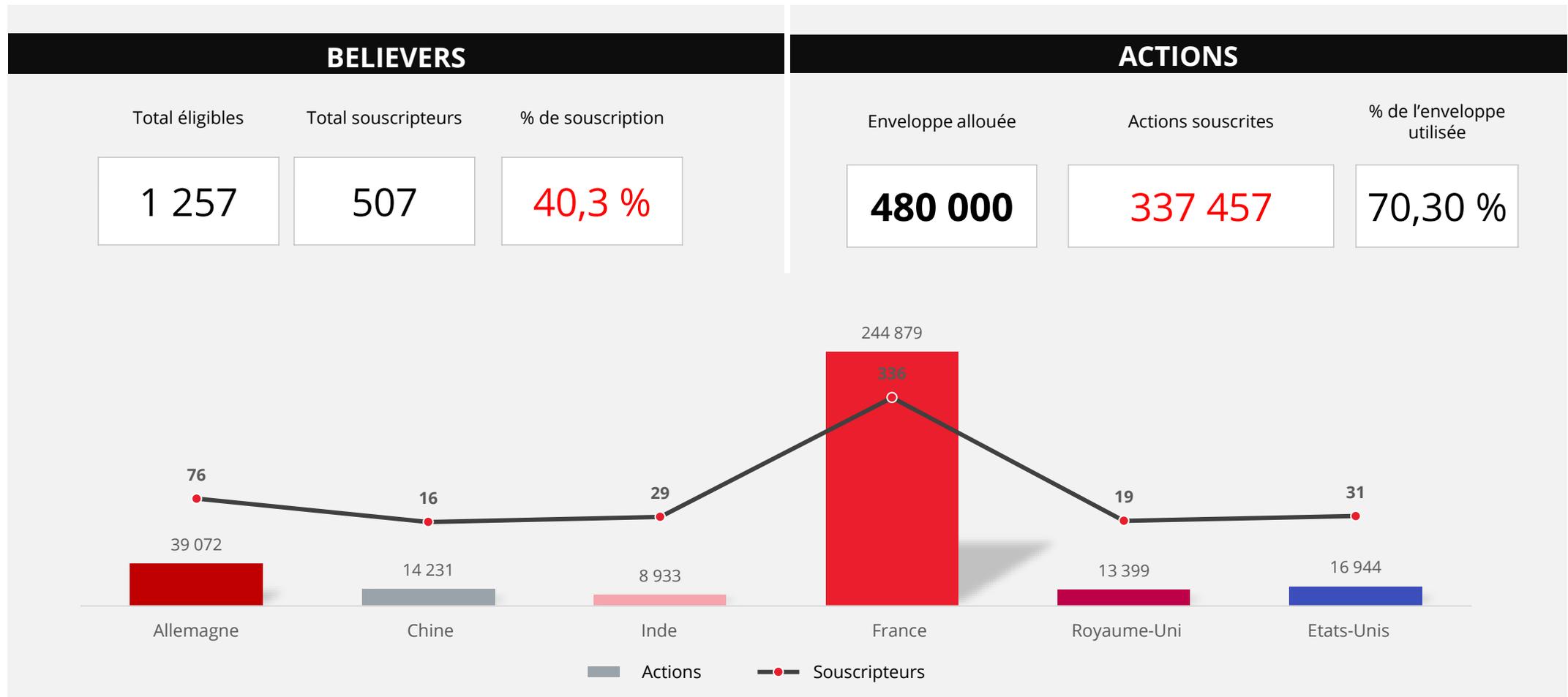
Rémunération fixe	233 333 €	
Rémunération variable	154 000 €	<ul style="list-style-type: none"><li>• 131 % de réalisation des objectifs 2022</li><li>• 66 % de la rémunération fixe</li></ul>
Rémunération totale en espèce	<b>387 333€</b>	
Stock-Options et Actions de performance	N/A	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le Président-Directeur Général n'a pas bénéficié d'attribution d'actions / options.</li></ul>
Rémunération exceptionnelle	N/A	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée.</li></ul>
Rémunération Administrateur	N/A	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aucune rémunération n'a été versée au titre de son mandat de Président du Conseil.</li></ul>
Autres rémunérations / avantages en nature	N/A	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aucune autre rémunération ou avantage en nature n'ont été versés.</li></ul>

## Rémunération du Président-Directeur Général en 2023 (vote ex-ante)

Rémunération fixe	233 333 €	<ul style="list-style-type: none"><li>La rémunération fixe 2023 reste inchangée.</li></ul>
Rémunération variable	116 000 €	<ul style="list-style-type: none"><li>50 % de la rémunération fixe à objectifs atteints</li><li>Maximum : 66 % de la rémunération fixe (<i>soit 154 000 €</i>)</li></ul>
Rémunération totale en espèce	<b>350 000 €</b>	
Stock-Options et Actions de performance	N/A	<ul style="list-style-type: none"><li>Le Président-Directeur Général ne bénéficie pas d'attribution d'actions / options.</li></ul>
Rémunération exceptionnelle	N/A	
Rémunération Administrateur	N/A	<ul style="list-style-type: none"><li>Le Président-Directeur Général ne bénéficie pas d'une rémunération au titre de son mandat de Président du Conseil.</li></ul>
Autres rémunérations / avantages en nature	N/A	<ul style="list-style-type: none"><li>Le Président-Directeur Général ne bénéficie pas d'autres rémunérations ou avantages en nature.</li></ul>

# Association des salariés au capital de Believe

Le premier plan d'actionnariat salarié a été lancé en 2022 et a recueilli 40,3 % de taux de souscription.





**believe.**

Rapports du collège des  
Commissaires aux comptes à  
l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin  
2023

Exercice clos le 31 décembre 2022

**b.**

**Novo Amor**  
AllPoints

**Kwame Bois**  
Junior Editorial  
Marketing Partn



## Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2023

1. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés  
(Document d'Enregistrement Universel : pages 297 à 301)
2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels  
(Document d'Enregistrement Universel : pages 302 à 305)
3. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées  
(Document d'Enregistrement Universel : pages 160 et 161)
4. Rapports des Commissaires aux comptes sur les opérations concernant le capital

## Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2023 - Résolution n°2

### Certification des comptes sans réserve :

« (...) les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. »

### Points clés de l'audit :

- Evaluation des avances versées aux artistes et labels
- Estimation du chiffre d'affaires relative aux rapports de ventes non parvenus à la clôture

(Document d'Enregistrement Universel : pages 297 à 301)

## Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2023 - Résolution n°1

### Certification des comptes sans réserve :

« (...) les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. »

### Point clé de l'audit :

- Evaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations

(Document d'Enregistrement Universel : pages 302 à 305)

## Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2023 - Résolution n°4

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale :

Contrat de partage de plus-value de cession de titres entre Monsieur Denis Ladegaillerie et Believe

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale :

« Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé. »

(Document d'Enregistrement Universel : pages 160 et 161)

## Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2023 - Résolution n°10

Opération concernée :

Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription



LILTAN - THAILAND

# Questions- Réponses

## PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, comprenant le bilan, le compte de résultats et les annexes, tels qu'ils lui ont été présentés, et qui font apparaître une perte nette de 44 356 668 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

## DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, comprenant le bilan, le compte de résultats et les annexes, tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître une perte part du groupe de 29 761 665 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

## TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

1. décide d'affecter l'intégralité de la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 44 356 668 euros en report à nouveau.
2. constate qu'à la suite de cette affectation du résultat :
  - les capitaux propres de la Société demeureront supérieurs au montant du capital social augmenté des réserves non distribuables,
  - les réserves qui s'élevaient après affectation du résultat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à 63 938 euros restent inchangées,
  - le poste « Report à Nouveau » qui s'élevait après affectation du résultat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à (35 399 672) euros, s'établit désormais à (79 756 340) euros.
3. rappelle, conformément à la loi, qu'il n'a pas été procédé au versement de dividendes au cours des trois exercices précédents.

## QUATRIEME RESOLUTION

*(Approbation du rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du Code de commerce)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes présenté en application de l'article L.225-40 du Code de commerce sur les conventions réglementées visées aux articles L.225-38 et suivants du même Code, approuve les conventions présentées dans ledit rapport pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

## CINQUIEME RESOLUTION

*(Approbation des informations visées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et en application de l'article L.22-10-34 I du Code de commerce, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, figurant au chapitre 4 du document d'enregistrement universel 2022 de la Société, approuve les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice écoulé visées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce, telles que mentionnées dans le rapport susvisé.

## SIXIEME RESOLUTION

*(Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Denis Ladegaillerie, Président-Directeur général)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et en application de l'article L.22-10-34 II du Code de commerce, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, figurant au chapitre 4 du document d'enregistrement universel 2022 de la Société, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Denis Ladegaillerie, Président-Directeur général, tels que présentés dans le rapport susvisé.

## SEPTIEME RESOLUTION

*(Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur général)*

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, figurant au chapitre 4 du document d'enregistrement universel 2022 de la Société, approuve la politique de rémunération du Président-Directeur général, telle que présentée dans le rapport susvisé.

## HUITIEME RESOLUTION

*(Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, figurant au chapitre 4 du document d'enregistrement universel 2022 de la Société, approuve la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration, telle que présentée dans le rapport susvisé.

## NEUVIEME RESOLUTION

*(Autorisation au Conseil d'administration en vue d'opérer sur les actions de la Société)*

### **Texte complet dans la brochure de convocation**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

1. autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions législatives et réglementaires, conformément aux dispositions des articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, à acheter ou faire acheter, en une ou plusieurs fois et aux époques ...
2. ....
3. ....
4. ....
5. ....
6. .... décide que la présente autorisation, qui annule et remplace celle consentie par la dixième résolution de l'assemblée générale du 20 juin 2022, est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée générale.

## DIXIEME RESOLUTION

*(Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur d'une catégorie de bénéficiaires déterminée)*

***Texte complet dans la brochure de convocation***

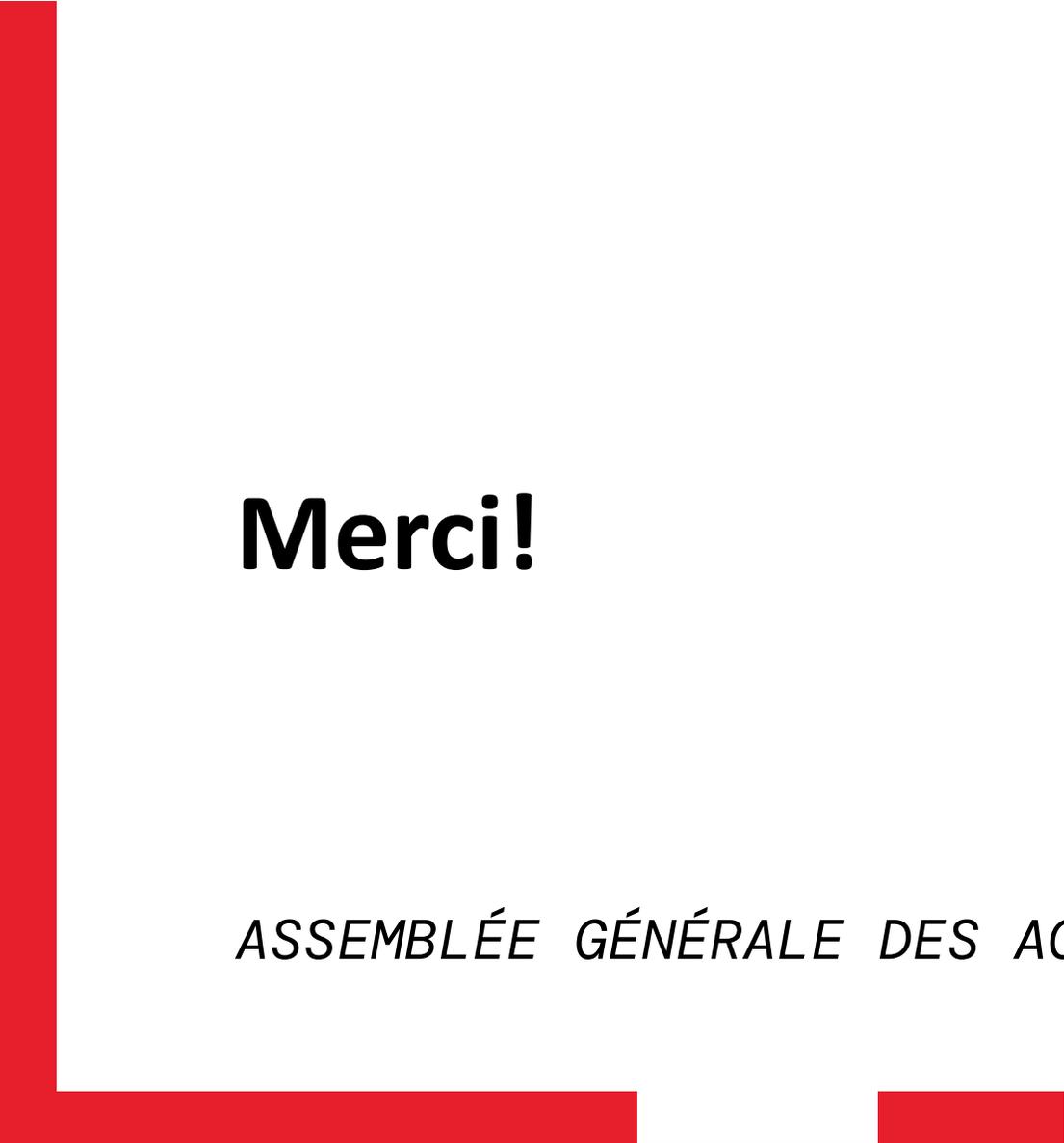
L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants et L.225-138 du Code de commerce :

.....

## ONZIEME RESOLUTION

*(Pouvoirs pour formalités)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



**Merci!**

*ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES - 16 JUIN 2023*